N° 32
1re et 2e
Section

Du vingt huit decembre mil huit cent treize a onze heures du matin, acte de
Mariage de Jean Baptiste Vitry, age de dix neuf ans, né et ayant pour domicile
Department du Var, Commune de Toulon, le vingt huit juillet mil huit cent douze, domicilié a la garde
Department du Var, fils de feu Balthazard, domicilié a la garde Department du Var
et de Marie Anne Rouvier, pere et mere d'une part et Dlle Francoise Bonnet age
de dix huit ans, né et domicilié a la garde Department du Var le vingt huit juillet mil huit cent douze, domicilié
a la garde Department du Var, fille de Pierre Dominique, a la garde Department
du Var et de Heriette Nibouit d'autre part;

Les actes preliminaires sont les publications faites par nous officier public
les dix neuf et vingt sept Novembre courant, pendant lesquels il n'existe aucune
opposition ni empechement depuis la dame qui est sur la date

Vu l'extrait datte de naissance du sieur Jean Baptiste Vitry, qui le fait ne
aujourd'hui et dellas désigné; Vu l'extrait datte du deux de Brumaire dernier
de Pierre Gaudy et Catherine Bonnet, lesquelles actes ils ont déclaré
par moi officier public aussi que du Chapitre 6 des actes du Code civil
au titre du Mariage concernant les droits et devoirs respectifs des Epoux et les
Contractants et ont declaré vouloir Epouser Marie Louise Francoise Bonnet
Jean Baptiste Vitry, Epoux susdit, Joseph Gaudy, Boulanger, age de vingt deux
ans, domicilié a la garde Department du Var, de Charles Gaudy, boulanger, age de
quarante sept ans, domicilié a la garde Department du Var, et de Pierrette Gaudy age de
vingt quatre ans, domicilié a la garde Department du Var, et de Antoinette
Gaudy, mineur de vingt ans, domicilié a la garde Department du Var, tous
enfans du dit Jean Baptiste Vitry, Epoux susdit, et de Marie Anne Bonnet
Epouse susdite, domicilié a la garde Department du Var, et de Charles Gaudy, boulanger age de
quarante sept ans, domicilié a la garde Department du Var, et de Pierrette Gaudy age de
vingt quatre ans, domicilié a la garde Department du Var, et de Antoinette
Gaudy, mineur de vingt ans, domicilié a la garde Department du Var, tous
parens